



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 29/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU JEUDI 05 MARS 2020 À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DE L'OPÉRATION « EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – BOUCLAGE EN DN 500 DU SECTEUR RD 24 MATOURIENNE » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration :
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16
Vote :
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du jeudi 13 février 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 29/2020/CACL** relatif à la validation de l'opération « Extension du réseau en eau potable de la CACL – Bouclage en DN 500 de la RD 24 Matourienne » et de son plan de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 29/2020/CACL** relatif à la validation de l'opération « Extension du réseau en eau potable de la CACL – Bouclage en DN 500 de la RD 24 Matourienne » et de son plan de financement.

APPROUVE le coût estimatif de l'opération à **8 M€** et son plan de financement tel que présenté :

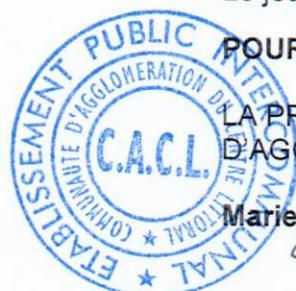
Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
CACL	2 400 000,00	30
FEDER	4 343 200,00	54,29
OFB	1 256 800,00	15,71
Total	8 000 000,00	100

AUTORISE la Présidente à engager les travaux liés à cette opération dans le respect du Code des Marchés Publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-NORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-29-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020